

DB AUDIT

COMMISSARIAT AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale DAUPHINE-SAVOIE

ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE

(A.GE.C.SA)

162 Galerie de l'Arlequin

38100 GRENOBLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE (A.GE.C.SA)

162 Galerie de l'Arlequin

38100 GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'A.GE.C.SA

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES DE SANTE (A.GE.C.SA) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant la reconnaissance des produits d'exploitation, décrites dans les notes « Principes de comptabilisation des revenus » et « rémunérations liées à l'Accord National des centres de santé ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les

éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

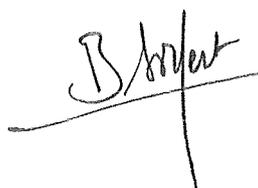
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

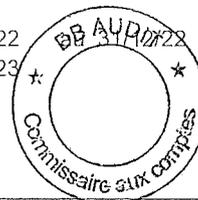
Grenoble, le 26 juin 2023

Le commissaire aux comptes

DB AUDIT

Bertrand SIEFERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Siefert', with a long horizontal stroke extending to the left and a vertical stroke extending downwards from the end of the signature.



BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	55 000	55 000		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	23 421	21 651	1 770	3 958
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	451 790	222 714	229 076	259 607
Installations techniques, matériel et outillage industriels	586 458	486 759	99 699	80 030
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	247 154		247 154	233 636
Autres	3 024		3 024	3 024
TOTAL I	1 366 847	786 124	580 723	580 255
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	19 236		19 236	13 465
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	103 447		103 447	90 971
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	787 692		787 692	932 674
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	648 754		648 754	847 524
Charges constatées d'avance	20 301		20 301	18 292
TOTAL II	1 579 430		1 579 430	1 902 927
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 946 277	786 124	2 160 152	2 483 181



BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	608 637	608 637
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	(137 426)	152 803
Excédent ou déficit de l'exercice	(392 814)	(290 230)
Situation nette (sous total)	78 396	471 210
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	226 902	259 661
Provisions réglementées		
TOTAL I	305 299	730 871
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	64 136	7 197
TOTAL II	64 136	7 197
PROVISIONS		
Provisions pour risques	25 000	53 160
Provisions pour charges	351 336	354 499
TOTAL III	376 336	407 659
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	95 263	73 442
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 180 312	1 043 431
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 251
Autres dettes	11 091	10 074
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	127 715	209 256
TOTAL IV	1 414 382	1 337 455
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 160 152	2 483 181



COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	14	10
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 772 397	3 745 665
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 439 082	1 201 569
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	62 290	30 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	80 313	383 296
Utilisations des fonds dédiés	7 197	41 395
Autres produits	98	91
TOTAL I	5 361 392	5 402 026
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de matières premières et autres approvisionnement		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	770 695	695 684
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	351 847	339 057
Salaires et traitements	3 109 153	3 063 790
Charges sociales	1 353 736	1 473 480
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	78 199	73 952
Dotations aux provisions		34 512
Reports en fonds dédiés	64 136	7 197
Autres charges	59 456	71 471
TOTAL II	5 787 223	5 759 143
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(425 831)	(357 117)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 070	1 202
TOTAL III	2 070	1 202
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		57
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		57
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 070	1 145



COMPTES DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(423 762)	(355 971)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		31 844
Sur opérations en capital	32 881	34 151
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	32 881	65 995
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	1 934	253
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI	1 934	253
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	30 947	65 742
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	5 396 342	5 469 223
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 789 157	5 759 453
EXCEDENT OU DEFICIT	(392 814)	(290 230)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	109 251	109 251
Prestations en nature	114 684	114 684
Bénévolat		
TOTAL	223 935	223 935
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	109 251	109 251
Prestations en nature	114 684	114 684
Personnel bénévole		
TOTAL	223 935	223 935

Annexe

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



Présentation de l'AGECSA :

L'AGECSA est une association loi 1901. A ce titre, elle est gérée par un Conseil d'Administration, avec à sa tête un Président accompagné d'un Bureau dont les membres sont issus du Conseil d'administration.

▪ Conseil d'administration

Le CA est composé de 16 membres réparti en 5 collèges.

- Entités Territoriales
- Etablissements de santé d'enseignements et de recherche
- Salariés
- Comité des usagers
- Société civile

Le bureau est composé du Président et de trois membres du Conseil d'Administration.

Nos missions :

- Offrir un large éventail de soins à travers des consultations de médecins généralistes complétées par des consultations spécialisées (pédiatrie, psychiatrie) mais aussi une prise en charge paramédicale très complète.
- S'adapter aux besoins de santé des habitants des quartiers avec des visites à domicile réalisées par l'ensemble des professionnels de santé, une large couverture horaire, des créneaux réservés aux besoins de soins non programmés et urgents, des temps de consultations adaptés aux besoins des patients et la mise en place d'une démarche de prévention adaptée à chaque patient.
- Proposer des soins de qualité en favorisant la formation des professionnels de santé.
- Offrir une prise en charge coordonnée et globale du patient par l'utilisation d'outils tels que le dossier médical informatisé et partagé, le plan personnalisé de prévention, la coordination des acteurs médicaux et sociaux, des réunions d'équipe et des concertations.
- Offrir un accueil adapté et personnalisé grâce à des secrétaires médicales pouvant orienter et assister le patient dans ses démarches d'accès aux soins et aux droits sociaux.
- Pratiquer le tiers payant intégral afin de permettre un reste à charge à 0 € pour le patient.

Nature et périmètres des activités :

L'AGECSA gère 5 centres de santé implantés dans les Quartiers Politiques de la Ville :

- Centre de santé Arlequin,
- Centre de santé des Géants,
- Centre de santé Mistral,
- Centre de santé Abbaye,
- Centre de santé Vieux Temple-Très Cloîtres.

Moyens mis en œuvre :

L'AGECSA salariée :

- Des professionnels de santé : 30 Médecins généralistes, 2 Médecins pédiatres, 1 Sage-femme, 18 Infirmières, 2 Psychologues, 1 Psychiatre, 4 Orthophonistes, 2 diététiciennes ;
- Des personnels administratifs : 1 directrice général, 1 directeur général adjoint, 1 responsable ressources humaines, 1 responsable administrative et financière, 1 informaticien - administrateur réseau, 1 coordinateur paramédical, 1 coordinatrice prévention, 1 secrétaire de direction, 1 secrétaire tiers-payant, 17 Secrétaires médicales ;
- Des techniciens : 1 agent de maintenance et 2 agents d'entretien.



Continuité d'exploitation :

Au regard du déficit réalisé sur l'exercice 2022 (-392 814 €) la direction de l'AGECSA s'engage à mettre en place des mesures concrètes pour assurer la pérennité de l'association et redresser la situation financière de l'AGECSA. Les perspectives pour atteindre cet objectif sont les suivantes :

- Mise en place d'une procédure pour rendez-vous non honorés afin de réduire les coûts
- Contrôle des indemnités de remboursement de la prévoyance santé et de la CPAM
- Renégociation du Contrat Prévoyance Santé afin d'être remboursé dès le 1^{er} jour de l'arrêt maladie à 100%
- Diminution des temps hors soin avec une mise en place à partir de septembre 2023 pour le CSE et la CPPA – La diminution des temps de prévention sera effective à partir de 2024.
- Mise en place d'une IPA (Infirmière en Pratique Avancée) en juillet 2023 afin de faire augmenter la file active des médecins. Expérimentation sur le centre de santé Vieux Temple.
- Mise en place des assistants médicaux sur l'année 2024 pour dégager du temps de consultation des médecins
- Homogénéisation des pratiques des Professionnels de santé pour gagner en qualité de travail et en facturation pour certains actes.



Annexe au bilan avant répartition du résultat au 31/12/2022 , dont le total du bilan est de 2 160 152 €
et au compte de résultat de l'exercice présenté, dont le total des produits d'exploitation est de 5 361 392 €
et dégagant un déficit de -392 814 € .

Ce résultat tient compte de :

- de pertes sur créances irrécouvrables d'un montant total de 53 513 € relatives au remboursement des avances perçues pour le complément de perte d'activité 2020 du centre de santé de l'Arlequin,
- de 59 348 € de variation de la provision de congés payés non soldés ,
- d'indemnités de départ pour rupture conventionnelle ou inaptitude d'un montant de 41 632 €,
- d'une charge de 9 574 € relative aux indemnités versées dans le cadre d'un litige au prud'homme
- d'une provision de 52 065 € pour le rattrapage du point FEHAP.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/22 au 31/12/22

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

METHODES GENERALES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions spécifiques du règlement ANC 2018-06.

Les conventions générales de bases ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de :

- continuité d'exploitation
- indépendance des exercices,
- permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Stocks :

Ils sont évalués selon la méthode du premier rentré, premier sorti (FIFO). Par mesure de simplification le dernier prix d'achat connu a été retenu pour la valorisation.



Principes de comptabilisation des revenus:

Actes médicaux

Les ventes sont intégrées informatiquement dans le logiciel comptable selon les données extraites du logiciel métier ICT Chorus, après contrôle de ces dernières. Cette procédure est toujours mensuelle, avec une ventilation analytique par spécialité. Le solde des créances est intégré dans un compte client unique appelé « Clients Tiers Payant ». Le suivi et le recouvrement des créances sont effectués par le service tiers payant via le logiciel métier ce qui permet d'assurer un contrôle par patients.

Concernant les encaissements de l'ensemble des feuilles de soins, ces dernières sont saisies selon les montants perçus sur les bordereaux de banque. Le délai de règlement des feuilles de soins diffère selon le mode de transmission de ces dernières. En flux électronique, le paiement est perçu entre 4 et 15 jours après télétransmission (4 fois par semaine) si la Feuille de Soins Electronique est correctement renseignée et ne comporte pas de motif de rejet. En mode papier, par envoi d'un bordereau récapitulatif en fin de mois, le délai de règlement varie entre 20 et 45 jours (voire plus si on considère que la feuille de soins établie en début de mois sera payée d'ici 20 à 45 jours fin de mois).

La créance clients des actes médicaux au 31/12/2022 est de 76 690 €

Rémunérations liées à l'Accord National des centres de santé :

Les rémunérations attendues s'élèvent à 821 167 €

Ces dernières ont été calculées de la façon suivante :

- chiffrage des éléments de bilan vérifiés (statistiques d'activité 2022) ;
- évaluation des éléments estimés, comme la patientèle de référence sur laquelle sont basés tous les calculs de rémunération. Cette estimation a été faite sur la base de données statistiques fournies par l'Assurance Maladie (site Ameli.fr, ou documents relatifs à l'avance perçue au titre de 2022) ou, à défaut, de statistiques internes.

Les montants estimés sont conformes aux données quantitatives et qualitatives déclarées dans le bilan rendu à l'Assurance Maladie.

Le solde restant à percevoir est inscrit au compte « Produits à recevoir » pour un montant de 419 135 €

Il s'agit du solde des rémunérations 2022 attendues au 31/12/2022.

Régularisations de charges patronales 2019 constatées sur l'exercice 2020, soldées sur l'exercice :

Comme annoncé lors de la clôture de l'exercice 2021, concernant la créance URSSAF constatée, la totalité a été perçue sur l'exercice 2022, soit un montant de 115 789 €.



Rémunération des dirigeants :

RELEVÉ DU MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS DES TROIS PLUS HAUTS CADRES BÉNÉVOLES ET SALAIRES AINSI QUE LEURS AVANTAGES EN NATURE (Article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif)

Le montant global des deux salaires des cadres dirigeants versés pendant l'exercice clos au 31 décembre 2022 s'élève à :

97 778 €

Le montant global des avantages en nature accordés à ces personnes au cours de la même période et compris dans le montant global des rémunérations s'élève à :

NEANT

Le Président du Conseil d'Administration

Jean Marc Baïetto

Immobilisations

AGECSA

Période du 01/01/22
Edition du 26/06/23
Devise d'édition EURO



RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions, apports, créations, virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	55 000		
Autres immobilisations incorporelles	23 421		
TOTAL immobilisations incorporelles :	78 421		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	454 373		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	131 437		33 099
Installations générales, agencements et divers	26 950		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	364 946		31 817
Emballages récupérables et divers	28 956		2 212
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	1 006 663		67 127
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	236 660		13 518
TOTAL immobilisations financières :	236 660		13 518
TOTAL GÉNÉRAL	1 321 744		80 645

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			55 000	
Autres immobilisations incorporelles			23 421	
TOTAL immobilisations incorporelles :			78 421	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui		2 583	451 790	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels		7 840	156 696	
Inst. générales, agencements et divers		1 276	25 674	
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.		14 058	382 705	
Emballages récupérables et divers		9 785	21 383	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		35 543	1 038 248	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			250 178	
TOTAL immobilisations financières :			250 178	
TOTAL GÉNÉRAL		35 543	1 366 847	

Amortissements et provisions

AGECSA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/06/23



SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	55 000			55 000
Autres immobilisations incorporelles	19 463	2 188		21 651
TOTAL immobilisations incorporelles :	74 463	2 188		76 651
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	194 766	30 532	2 583	222 714
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel	103 002	15 152	7 840	110 314
Inst. générales, agencements et divers	26 950		1 276	25 674
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	314 442	28 890	12 079	331 252
Mat. & outillage divers	27 866	1 438	9 785	19 519
TOTAL immobilisations corporelles :	667 026	76 011	33 564	709 473

TOTAL GÉNÉRAL	741 489	78 199	33 564	786 124
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Provisions pour litiges	25 000			25 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	354 499		3 162	351 336
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres prov. pour risques et charges	28 160		28 160	
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	407 659	53 513	84 835	376 336

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	407 659	53 513	84 835	376 336
----------------------	----------------	---------------	---------------	----------------

ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements et immobilisations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et la durée d'utilisation prévue des biens.

Comptes	Nature des immobilisations	Montant	Taux d'amortissement	Durée d'amortissement
215000	Matériels et outillages médical	31 435	20,00	5 ans
215000	Matériels et outillages médical	1 664	50,00	2 ans
218300	Matériel de bureau & informatique	8 964	33,33	3 ans
218400	Mobilier	22 125	10,00	10 ans

PRINCIPE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Nature des immobilisations	Durée d'amortissement	Mode
203000	Frais de recherche et développement	entre 1 et 5 ans	linéaire
205000	Acquisitions logiciels	entre 1 et 5 ans	linéaire
214500	Installations générales, agencement	entre 5 et 15 ans	linéaire
215000	Matériels et outillages médical	entre 5 et 10 ans	linéaire
218100	Installations générales	entre 8 et 15 ans	linéaire
218200	Matériel de transport	5 ans	linéaire
218300	Matériel de bureau & informatique	entre 3 et 10 ans	linéaire
218400	Mobilier	entre 5 et 10 ans	linéaire
218500	Matériels & outillage divers	entre 5 et 10 ans	linéaire



CESSIONS DES IMMOBILISATIONS

Comptes	Nature des immobilisations	Valeur actuelle	Amortissements pratiqués	Valeur résiduelle	Prix cession	Différentiel réalisé
214500	Installations générales, agencement	2 583	2 583			
215000	Matériels et outillages médical	7 840	7 840			
218100	Installations générales	1 276	1 276			
218300	Matériel de bureau & informatique	5 412	5 412			
218400	Mobilier	6 667	6 667			
218500	Matériels & outillage divers	9 785	9 785			
TOTAUX		33 564	33 564			

Immobilisations financières :

La cotisation "effort construction" est versée chaque année sous forme de prêt à LOGEO. Chaque cotisation annuelle est restituée à l'AGECSA dans son intégralité à échéance de 20 ans.

Le solde à la clôture 247 154 € n'est pas susceptible de dépréciation.

Provisions :

A la clôture, les provisions s'élèvent à 376 336 € . Elles comprennent :

Provision pour pensions et obligations

D'une provision constituée pour les indemnités de départ à la retraite d'un montant global de 351 336 €

Elle est déterminée d'après les critères suivants :

- les salariés âgés de 52 ans et plus,
- les tables de mortalité 2006/2008,
- le taux d'actualisation IBOXX corporates AA10+,
- un taux de progression des salaires de 1 %, charges sociales et fiscales comprises, au taux global de 52 %.

L'engagement total de l'association, évalué pour l'ensemble des salariés, sur la base des mêmes principes d'évaluation, s'établit à 468 666 €.

Provision pour litige

Une provision d'un montant de 25 000 € a été constituée dans le cadre d'un litige avec un salarié porté devant le Conseil des Prud'hommes à l'initiative du salarié

État des Échéances des Créances et Dettes

AGECSA

Période du 01/01/22
 Edition du 26/06/23
 Devise d'édition EURO



ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	247 154		247 154
Autres immobilisations financières	3 024		3 024
TOTAL de l'actif immobilisé :	250 178		250 178
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	103 447	103 447	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	3 486	3 486	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	211 111	211 111	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	573 095	573 095	
TOTAL de l'actif circulant :	891 139	891 139	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	20 301	20 301	

TOTAL GÉNÉRAL	1 161 618	911 440	250 178
----------------------	------------------	----------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	95 263	95 263		
Personnel et comptes rattachés	500 520	500 520		
Sécurité sociale et autres organismes	601 273	601 273		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	78 518	78 518		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11 091	11 091		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	127 715	127 715		

TOTAL GÉNÉRAL	1 414 382	1 414 382		
----------------------	------------------	------------------	--	--

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		UTILISATIONS		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
	REPORTS	Montant global	Dont remboursements	TRANSFERTS	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)	4 719				4 719	
Projet prévention des conduites addictives : - ARS						
Contributions financières d'autres organismes (1)	59 417	7 197			59 417	
Projet Santé Mentale des exiliés - Fondation de France - Fondation de France				7 197		
Ressources liées à la générosité du public (1)						
TOTAL	64 136	7 197		7 197	64 136	





TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
	A	B	C	D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise	608 637			608 637
Ecart de réévaluation				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	152 803	(290 230)		(137 426)
Résultat comptable de l'exercice	(290 230)	(392 814)	(290 230)	(392 814)
Subventions d'investissements non renouvelables par l'organisme	259 661		32 758	226 902
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL	730 871	(683 044)	(257 471)	305 299

Première application ANC 2018-06 :

Les subventions d'investissement n'ont pas fait l'objet d'un reclassement car elles figurent à l'ouverture au crédit du compte 131 subventions d'investissement et font l'objet d'un "plan d'amortissement". La première application du règlement ANC 2018-06 n'a pas modifié la présentation du poste.



EMPLOIS ET EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/22
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	109 251
Prestations	114 684
Personnel bénévole	
TOTAL	223 935

Ces mises à dispositions gratuites concernent :

- les vaccins mis à disposition par le Département de l'Isère pour un montant de 109 251 €
- la mise à disposition par la Ville de Grenoble, de locaux pour les centres de santé Mistral, Arlequin et Géants pour un montant de 114 684 €

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
	Exercice clos le 31/12/22
Bénévolat	
Prestations en nature	114 684
Dons en nature	109 251
TOTAL	223 935

Produits à Recevoir

AGECSA

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 26/06/23



MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<p>Immobilisations financières</p> <ul style="list-style-type: none">Créances rattachées à des participationsAutres immobilisations financières <p>Créances</p> <ul style="list-style-type: none">Créances clients et comptes rattachésPersonnelOrganismes sociauxÉtatDivers, produits à recevoirAutres créances <p>Valeurs Mobilières de Placement</p> <p>Disponibilités</p>	<p>541 025</p> <p>355</p>
TOTAL	541 381



Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	20 301	127 715
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	20 301	127 715

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 454
Dettes fiscales et sociales	932 599
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	1 677
TOTAL	968 730

Effectif

AGECSA

Période du 01/01/22
Edition du 26/06/23
Devise d'édition EURO



EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	41	
Agents de maîtrise et techniciens	2	
Employés	41	
Ouvriers	10	
TOTAL	94	